

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canaux, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canaux.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com



MUPRAS
Mutuelle de Prévoyance
& d'Actions Sociales
de Royal Air Maroc

Déclaration de Maladie

N° W21-640975

82016

☒ Maladie

☐ Dentaire

☒ Optique

☐ Autres

Cadre réservé à l'adhérent(e)

Matricule : 5966 Société : RAM

☐ Actif ☐ Pensionné(e) ☐ Autre

Nom & Prénom : HIJJJ No. 2-00.15

Date de naissance : 24/07/1964

Adresse :

Tél. : Total des frais engagés : Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Date de consultation : 13/08/2021

Nom et prénom du malade : HIJJJ NOROLIE Age :

Lien de parenté : ☒ Lui-même ☐ Conjoint ☐ Enfant

Nature de la maladie : correction optique + excoeur du fond d'oeil

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casa Blanca Le : / /

Signature de l'adhérent(e) :



Autorisation CNDP N° : A-A-215/2019

RELEVÉ DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
13/08/2021	Cs	250 DH		INP: 091777139

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

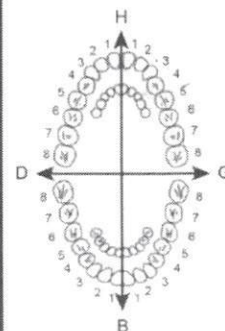
Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

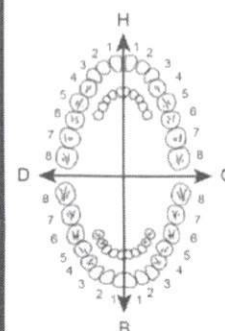
Cachet et signature du Particien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	
	14/08/21					200,00

VOLET ADHERENT

* Il est entendu que le règlement est conditionné par la fourniture de tous les justificatifs exigés par la Mutuelle.



O.D.F PROTHESES DENTAIRES



DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE

H	
25533412	21433552
00000000	00000000
G	
00000000	00000000
35533411	11433553
B	

(Création, remont, adjonction)
Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession

COEFFICIENT DES TRAVAUX

MONTANTS DES SOINS

DEBUT D'EXECUTION

FIN D'EXECUTION

COEFFICIENT DES TRAVAUX

MONTANTS DES SOINS

DATE DU DEVIS

DATE DE L'EXECUTION

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Dr. MATAOUI Samira
Ophthalmologiste



الدكتورة المعطاوي سميرة
طبيبة أخصائية في جراحة وطب العيون

- Diplômée de l'université de Seville - Espagne
- Membre de la Haute Société Espagnole de l'Ophthalmologie
- Ex. Attachée à l'Hôpital Severo-Ochoa - Madrid
- Ex. Attachée au CHU 20 Août - Casablanca

- خريجة كلية الطب إشبيلية - إسبانيا
- عضو بالجمعية العليا الإسبانية لطب العيون
- طبيبة سابقة بالمستشفى الجامعي مدريد - إسبانيا
- طبيبة سابقة بالمستشفى الجامعي 20 غشت الدار البيضاء

- Chirurgie réfractive • Cataracte • Diabète oculaire • Strabisme
- Glaucome • Adaptation lentilles de contact
- Paupières & voie lacrymale • Echographie • Angiographie • Laser

- جراحة : الجلالة • الحول • الشبكة • ارتفاع الضغط
- علاج العين من داء السكري بالليزر • إكوغرافيا • تصوير الشبكة
- تصحيح النظر بالليزر • علاج انسداد المسالك الدمعية • جراحة الجفون التجميلية

Casablanca, le 13/08/2012 : الدار البيضاء في

Mr. HIGGI Noueddine :

lunettes de correction optique pour la
vision de loin et de près en verre
progressif :

$$\begin{matrix} VL \\ \left\{ \begin{array}{l} OD = + 1,00 \\ OG = + 1,00 \end{array} \right. \end{matrix}$$

Addition pour la VP : Add = +2,75

PD = 64mm.

Mousslim Optic
Opticien Optométriste
Av. Abdelkader N°8-Fès
Tél: 145000000

DR MATAOUI Samira
Ophthalmologiste
141 Imb. (Rond Point)
Rond Point, Casablanca - (Rahma)
Tél: 0522 89 94 23

141، تجزئة مولاي التهامي، الرقم 7 الطابق الثاني - الألفة - الدار البيضاء
(آخر مدار شارع أم الربيع، قرب طاكسيات البيضاء المتجهة لمدينة الرحمة)
الهاتف / الفاكس : 05 22 89 94 23 - GSM : 06 77 26 00 84
البريد الإلكتروني : samiramataoui7@gmail.com



Fés le : 14/08/2021 12:08:02

BENEFICIERE:

M. HIJJI Noredline

Facture N ° FA2021/0294

Libellé	Qté	Montant (TTC)
Verre VL : PROGRESSIF, Progressif 1.5 Itl SIGMA LINE Antireflet 14-18 mm	2.00	1 200.00

Mouslim Optic
Opticien Optométriste
Av. Allal Louadi N°8 - Fès
INP: 145009411

Correction	Sph	Cyl	Axe	Add
OD	+1.00			+2.75
OG	+1.00			+2.75

TOTAL HT	1 000.00
TVA (20%)	200.00
TOTAL TTC	1 200.00

La présente facture est arrêtée à la somme de :

MILLE DEUX CENTS DH TTC

Payé : Espèce